



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame WINDELLS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame MOREL

22-005 CONVENTION AVEC NEWFIE'S NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'association Newfie's Normandie, créée en avril 2011, pour disposer d'un local auprès de la plage pour maintenir son activité.

L'association a fait évoluer depuis sa création, le travail des chiens vers la promotion du sauvetage en mer avec les chiens comme auxiliaires de sauvetage ; ce qui a permis à l'association de rejoindre en 2016, la Fédération Nationale des Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques (FNMCSA).

L'association regroupe, à l'heure actuelle, une quinzaine de membres actifs et leurs proches. Elle travaille à l'eau avec les chiens de mars à décembre, en organisant des entraînements hebdomadaires, de 10h à 12h les dimanches matin et ponctuellement sur la journée entière ainsi qu'une dizaine de démonstrations par an sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association Newfie's Normandie pour la mise à disposition du local de la SNSM afin de stocker leur matériel et avoir un lieu de réunion à proximité de la mer. L'association versera 250 euros / ans pour contribuer aux dépenses d'eau et d'électricité.

VOTE : POUR : 17

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 FEV. 2022

COURNIER